

# 19<sup>ème</sup> RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES VHC

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coefficient 4.  
CHALLENGE MER ET MONTAGNE

## REGLEMENT PARTICULIER

Le 19<sup>ème</sup> rallye des véhicules historiques de compétition le Touquet Paris Plage reprend l'intégralité du règlement particulier du 57<sup>ème</sup> rallye le Touquet-Pas de Calais, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

### PROGRAMME ET HORAIRES

Jeudi 16 mars 2017

19 h 00 à 21 h 00	Vérifications techniques	Hippodrome du Touquet
20 h 00	1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	Hippodrome du Touquet
22 h 00	Publication de la liste des concurrents admis au départ	PC Mairie
22 h 00	Publication des heures et ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape	PC Mairie

**Vérifications administratives lors de la prise du road-book**  
**Pour les autres horaires voir règlement Championnat de France**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

#### 1.1p : OFFICIELS

Idem Championnat de France, sauf :

#### Collège des commissaires sportifs

<b>Président :</b>	Jean-Luc ROGER	1030-1507
<b>Membres :</b>	Gérard LEGIOT	3293-0412
	Jacky CLEMENT	1180-0312

#### Direction de Course

<b>Directeur de Course VHC :</b>	Jannick DAUBIGNE	6550-1504
----------------------------------	------------------	-----------

#### Chargé des relations avec les concurrents

<b>Responsable :</b>	A désigner
----------------------	------------

#### Responsable techniques

<b>Responsable :</b>	Bernard POTTIER	5010-0112
	Yohan DESCAMPS	22363-0112

#### 1.2p : ELIGIBILITE

Le 19<sup>ème</sup> Rallye VHC Le Touquet Paris Plage compte pour :

- Championnat de France des rallyes VHC
- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 4)
- Le Challenge VHC en NORD- Trophée Catherine Delmotte

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

**3.1.5p** : Toute personne désirant participer au **19<sup>ème</sup> RALLYE VHC LE TOUQUET – PARIS PLAGE** doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 6 mars 2017** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**).

**Bulletin d'engagement à adresser :**

**Jean-Marc ROGER**

**4 Domaine du bois d'épainchen**

**62 130 ROELLECOURT**

**Joindre impérativement une photocopie de la 1ère page du PTH**

**3.1.10p** : Le nombre maximum des engagés rallye VHC est fixé à **35 voitures**.

➤ **3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à :

➤ **550 €** avec la publicité facultative de l'organisateur pour les bulletins d'inscription transmis avant le **Lundi 13 Février 2016** à minuit (cachet de la poste faisant foi) puis **650 €** après cette date.

➤ **1300 €** en cas de refus de la publicité facultative.

**Le chèque d'engagement sera remis en banque à la clôture des engagements (à partir du 6 mars 2017)**

## ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

### 4.1p : VOITURES AUTORISEES

Sont admises exclusivement les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTN FFSA).

Périodes E à J1 soit :

- A périodes E, F, G1 (1947 à 1969)
- B périodes G2, GR, H1, HR (1970 à 1975)
- C périodes H2 et I (1976 à 1981)
- D période J1 (1981 à 1985)

Ces voitures seront répertoriées par groupe comme à l'époque :

- Groupe 1 T Tourisme de série
- Groupe 2 CT Tourisme de compétition
- Groupe 3 GT Grand Tourisme de série
- Groupe 4 GTS Grand Tourisme de compétition
- Groupe 5 GTP/HST/TSRC
- Groupe N VHC Production
- Groupe A VHC Tourisme
- Groupe B VHC

Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1947 à 1990) (avec passeport 3 volets obligatoire), ainsi que celles de la période E-J2 (de 1986 à 1990) (avec Passeport Technique Historique), sont admises avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

## ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **19<sup>ème</sup> RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE** représente un parcours de **km** dont **209.180 km** en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

➤ Etape 1 : **413,990 km** dont **131,030 km** en ES

➤ Etape 2 : **258,970km** dont **79,140 km** en ES

Vérifications administratives à l'hippodrome du Touquet le **jeudi 16 mars 2017 de 18h30 à 20h30**.

Vérifications techniques à l'hippodrome du Touquet le **jeudi 16 mars 2017 de 19h00 à 21h00**.

Le rallye VHC partira pour l'intégralité du rallye devant les voitures du rallye du championnat de France.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

### 7.3.16 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut reprendre le départ du rallye à compter du départ de la section suivante après le regroupement pour la nuit à moins qu'il ne confirme que telle n'est pas son intention au directeur de course en remplissant le formulaire situé au verso du road book et en le remettant aux organisateurs dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Le concurrent devra avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

-Pour chaque ES non terminée ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

-Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe et classe) et dans l'ordre croissant de leur classement avant l'abandon par le collège des Commissaires Sportifs qui aura préalablement traité, si besoins d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents en course.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

**En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.**

**Le collège des commissaires sportifs pourra modifier cette méthode de classement.**

**-Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA**

**-Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.**

### 7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 17 mars 2016** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h30 à 16h30**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **120 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**Tout essai privé est INTERDIT**, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf pour la base d'essais de CLENLEU (renseignements auprès du TAC).

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

**Conforme au règlement standard de la FFSA**

A la fin du Rallye, il sera établi, un classement général hors « Classic de compétition » et catégorie J2, un classement par groupe et classe, un classement J2, un classement catégorie classic de compétition et un classement indice de performance

## ARTICLE 10P. PRIX

**10.1p : PRIX EN ESPECES** : Non applicable

**10.2p : COUPES** : Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye.